

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le douze du mois d'octobre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 octobre 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Arnault MERLE



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 24 août 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté par six voix POUR, une voix CONTRE et deux abstentions.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller reçoit par mail le détail de chaque point prévu à l'ordre du jour alors que cette disposition n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants (Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales).

Si un conseiller municipal a besoin de plus d'explications sur un sujet particulier, pour être satisfaite sa demande doit être formulée suffisamment tôt.

Dissolution du Syndicat du Murey :

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'élaboration par le préfet d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale répondant à l'objectif, en outre, de réduire le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants.

La procédure de consultation des maires sur le projet de schéma n'a pas permis d'aboutir à la validation dudit schéma au 31 décembre 2011.

Néanmoins, l'article 61 de la loi précitée prévoit la possibilité, pour le préfet, de mettre en œuvre des projets visant à rationaliser la carte intercommunale, malgré l'absence de schéma.

Le 28 septembre dernier, Monsieur le Préfet a soumis certaines propositions aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale, et notamment la dissolution du syndicat d'aménagement du Murey, qui s'est prononcée favorablement.

Bien que le conseil municipal se soit déjà prononcé à l'unanimité (*délibération N° 2 du 8 juillet 2011, déposée en préfecture le 13 juillet 2011*), comme le conseil municipal de Pontailier sur Saône, il doit émettre son avis sur le projet de dissolution.

Au vu de ces éléments, de sa précédente délibération et considérant l'avis favorable rendu par la CDCI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la dissolution du syndicat d'aménagement du Murey à l'unanimité.

Restauration scolaire :

La restauration scolaire connaît toujours le même succès et prouve bien que c'était un service attendu pour de nombreux parents du RPI.

Comme chaque année, il convient de fixer le montant de la part à la charge des familles. Le conseil municipal de Perrigny sur l'Ognon a délibéré le 23 juillet et décidé de maintenir le même prix, à savoir 4.60 €uros.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du repas à 4.60 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce prix à l'unanimité.

P.L.U. de la commune de Perrigny sur l'Ognon :

La commune de Perrigny sur l'Ognon a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La commune de Vielverge, étant limitrophe, a été sollicitée pour participer à quelques réunions d'élaboration et peut émettre un avis suite à la délibération du conseil municipal de Perrigny arrêtant le projet de P.L.U.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas émettre d'avis sur le sujet.

Forêt communale :

✓ **Parcelle 29 et 30**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente des frênes des parcelles 29 et 30 proposées en adjudication publique le 12 septembre a trouvé un acquéreur : la société MARGARITELLI FONTAINES SAS. Les affouagistes pourront exploiter les têtes de frênes correspondant à leurs coupes pour la parcelle 29 et aux chemins pour la parcelle 30.

Le conseil doit se prononcer sur la destination des têtes entre les chemins de la parcelle 30, soit la commune les met en vente, soit elle les attribue aux affouagistes.

Monsieur le Maire propose de les attribuer aux affouagistes sauf pour les chemins qui n'ont pas été exploités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution des têtes de frênes aux affouagistes selon le règlement qui leur sera distribué et la vente aux habitants pour les parties non exploitées.

✓ **Parcelle 34 P 1 :**

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 34 P 1 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2013 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF de 2014 à 2016 et délivrance de 2013 à 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendus de ces coupes aux affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Affouages :

En raison de la situation économique actuelle, Monsieur le Maire propose que le prix de la part reste identique aux années précédentes, soit 15 €uros, il rappelle que l'affouage ne doit pas servir à faire du commerce.

Monsieur le Maire rappelle que le droit à l'affouage est réservé aux habitants des résidences principales et secondaires, sauf pour les personnes qui n'ayant pas respecté le règlement de l'année dernière sont exclus de l'affouage de cette année. *(Délibéré à l'unanimité lors du conseil du 11 mai 2012)*. Ce sera clairement indiqué sur le rôle de l'affouage.

Des procurations pourront être données entre habitants mais de façon officielle, limitée à une seule procuration par personne. Il rappelle que, dans ce cas, le mandant et le mandataire seront conjointement responsables en cas de problème ou d'affouage non fait dans les temps. Ces points seront clairement indiqués dans le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien du prix de la part d'affouage à la somme de 15 €.

Les inscriptions auront lieu au cours des permanences en mairie de 17h00 à 18h30, les :

- ✓ vendredi 19 octobre
- ✓ lundi 22 octobre
- ✓ mercredi 24 octobre
- ✓ vendredi 26 octobre
- ✓ lundi 29 octobre

Le tirage au sort des dizaines aura lieu courant novembre.

Monsieur le Maire souhaite que l'on maintienne l'organisation des années précédente, à savoir une personne pour chaque jour de permanence, aidés si besoin par Monsieur le Maire et Mesdames les adjointes.

Travaux électriques à l'église :

Le tableau électrique situé dans la sacristie ainsi que les prises du chœur de l'Église ne sont plus aux normes depuis de nombreuses années. Le reste du réseau électrique serait également à revoir. Monsieur le Maire propose que chaque année une enveloppe budgétaire soit consacrée à ce bâtiment, voire que l'on prévoit de refaire l'intégralité du système électrique en une seule fois afin de bénéficier de subventions.

Un devis a été établi par l'entreprise COURTITARAT d'Auxonne pour le remplacement du tableau électrique et des prises pour un montant de 881.45 €uros TTC.

Demande de location pour un local professionnel :

Chaque membre du conseil a reçu la copie de demande de location concernant l'ancienne poste, par l'intermédiaire de la commune et, dernièrement, par l'intéressé lui-même.

Monsieur le Maire rappelle que la décision de transformer l'ancienne poste en logement date de plusieurs années et indique que le conseil précédent, dont faisait partie le demandeur, le prévoyait également.

Monsieur le Maire, ainsi que les membres du conseil municipal ne souhaitent pas revenir sur des décisions qui ont déjà engagés des dépenses.

Un courrier sera adressé au demandeur dès demain. Monsieur le Maire reviendra sur plusieurs contre-vérités se trouvant dans la demande et en fait part au conseil.

Décisions judiciaires :

✓ Un habitant du village a reconnu avoir fait des graffitis sur les portes des ateliers communaux lors de son audition par les gendarmes suite à la plainte déposée par Monsieur le Maire. Il comparaitra devant le délégué du procureur le mardi 13 novembre pour un classement de l'affaire sous condition de réparation du préjudice.

Un accord entre cet habitant, la gendarmerie et M. le Maire prévoyait que la personne nettoie simplement les portes pour effacer toutes traces des graffitis mais la nuit précédant le rendez-vous fixé, il a repeint grossièrement les deux portes mettant de la peinture, dont on ne connaît pas la nature, sur les murs et sur les serrures. Le préjudice est maintenant plus important qu'auparavant.

Monsieur le Maire a adressé un courrier au délégué du Procureur pour relater les faits et sera présent lors de l'audience prévue le 13 novembre 2012 à 14h30.

✓ Un habitant d'un village voisin a été condamné à 150 heures de travail d'intérêt général. La commune ayant signée une convention, il y a quelques années, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation nous a demandé de le prendre puisque, n'ayant plus de permis, il ne peut se rendre sur Pontailier, lieu de sa première « affectation ».

Il a commencé le lundi 8 octobre et différents travaux lui sont demandés, comme la peinture des grilles de l'église et du cimetière, éventuellement le débroussaillage de la retenue des gorgeaux ou le faucardage du Murey.

Depuis, le jeudi 11 octobre, suite un problème médical, il ne s'est pas présenté au travail et n'a prévenu qu'en fin de journée.

Son agent de probation a été informé. Un arrêt de travail de 8 jours lui a été donné.

Recensement :

La commune sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2013.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du recensement qui fixe pour les cinq années à venir, notamment, les dotations de fonctionnement pour le village

Madame Mireille THIÉBAUD a été désignée coordonnateur communal et aura à suivre une formation le 12 novembre prochain.

Un agent recenseur sera à recruter prochainement, et Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la méthode de recrutement (par cooptation, par offre d'emploi, à l'intérieur du village, à l'extérieur, etc.)

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la méthode de recrutement par offre d'emploi à l'intérieur du village.

Extension du réseau électrique :

Un couple du village souhaite construire sur la dernière parcelle de Vielverge située chemin des Vannets. L'accès à la propriété se fera par la commune de Soissons.

Le réseau électrique est situé à 70 mètres de la parcelle et nécessite donc une extension.

Plusieurs solutions pouvaient être possibles :

- La poursuite du réseau par Soissons car les parcelles suivantes sont sur son territoire et comme ni Soissons, ni Vielverge ne possèdent de carte communale ou de P.L.U. les communes sont régies par le R.N .U. (Règlement National d'Urbanisme). Cependant, ce n'est pas une volonté de Soissons de poursuivre l'urbanisation sur ce secteur donc ils ne souhaitent pas prendre à leur charge l'extension.
- La poursuite du réseau par les propriétaires et dans ce cas, il s'agira d'un réseau privatif et personne ne pourra se brancher dessus.
- Enfin la poursuite du réseau par Vielverge sur le territoire de Soissons qui laisse la possibilité par la suite de le prolonger.

Bien entendu, le coût de l'extension n'est pas négligeable. Le devis proposé par le SICECO s'élève à 4 078.80 €uros HT.

Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable de procéder à l'extension du réseau pour permettre à cette famille de s'installer sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par une voix POUR, sept voix CONTRE et une abstention pour la prise en charge de l'extension du réseau électrique Chemin des Vannets, donc l'extension à la charge de la commune est rejetée.

Questions diverses :

✓ **Cérémonie du 1^{er} novembre**

Le Souvenir Français organise des cérémonies dans les cimetières du canton par roulement (5 cimetières par an), tous les premiers novembre. Cette année, comme en 2008, il passera à Vielverge et Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal soit représenté à cette cérémonie qui dure au maximum 15 minutes.

Un poème sera lu par un enfant ou un jeune (à trouver), puis aura lieu l'appel aux morts.

✓ **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu à 10h45 pour permettre à Monsieur le Maire d'y participer avant de se rendre à la cérémonie cantonale à Pontailler.

Le porte-drapeau du village ayant demandé à être déchargé de cette fonction, un avis a été passé pour trouver un remplaçant, toujours infructueux jusqu'à présent.

Comme chaque année, le vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes, et l'aide de tous les conseillers est demandée. Un conseiller se déclare absent.

✓ **Repas des Aînés**

L'ensemble des membres du conseil a reçu l'invitation pour le repas des Aînés qui aura lieu le samedi 17 novembre. Comme chaque année, ce sont les membres du conseil qui assurent le service à table.

Monsieur le Maire a besoin de savoir qui serait absent afin de prévoir des remplaçants pour le service. L'ensemble des conseillers sera présent.

✓ **Travaux logements communaux**

La rédaction de l'appel d'offre est en train d'être finalisé.

Pour le logement au-dessus de l'école, une modification du plan a été proposée et validé afin de permettre une meilleure habitabilité. L'espace séjour est agrandi, les pièces de vie ont une double orientation permettant de bénéficier du soleil matin et soir, enfin il y a la possibilité d'isoler le coin nuit par rapport au coin jour.

Monsieur le Maire distribue un exemplaire du plan à chaque conseiller.

✓ **Pot de départ en retraite**

Il convient d'organiser un pot de départ suite à la retraite d'André JOSSERAND. Il n'est pas nécessaire de prendre une délibération car le conseil précédent a déjà délibéré le 11 mai 2006 pour l'octroi d'un cadeau aux agents communaux partant en retraite (confirmation du Trésorier).

Monsieur le Maire propose d'organiser une cérémonie avec André JOSSERAND, sa femme et ses enfants, les membres du Conseil et les membres du personnel.

Le Conseil Municipal se prononce pour l'organisation le 30 novembre, après avis du principal intéressé.

✓ **Remboursement à la commune de Flammerans**

La commune de Flammerans, par courrier reçu ce jour, réclame le remboursement des frais de scolarité d'une enfant domiciliée à Vielverge et qui souhaitait poursuivre l'école primaire avec ses petits copains puisqu'elle était auparavant domiciliée à Soissons sur Nacey.

La demande concerne les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, soit la somme de 1 072.43 €uros.

Monsieur le Maire ne pouvait pas s'opposer au départ de l'enfant puisque le RPI Cléry-Perrigny-Vielverge ne propose pas de périscolaire contrairement au RPI Flammerans-Soissons.

Monsieur le Maire va écrire à la commune de Flammerans, en reprenant cet argument et va se renseigner sur la légalité de la rétroactivité de la demande. Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal.

Prise par d'autres obligations, Madame Murielle ROCHE quitte le conseil à 22H20.

✓ **Contentieux RIBIÈRE**

GROUPAMA, notre assureur, bien que n'étant pas concerné par le sinistre, accepte de le couvrir et prend à sa charge le règlement de la facture de la SAUR.

✓ **Remerciements**

Le Conseil Municipal a reçu les remerciements de la section des jeunes Sapeurs-Pompiers pour la subvention, de l'UNC pour le drapeau, des institutrices de l'école maternelle pour le remplacement de l'imprimante, de la Chorale « Le Lutrin » pour l'accueil réservé lors du Concert (Monsieur le Maire remercie à nouveau les membres du conseil qui étaient présent pour l'organisation), enfin de la famille PAYO suite au décès de leur maman.

✓ **Remboursement d'une facture**

Madame Murielle ROCHE a dû avancer le règlement d'une facture de produits d'entretien pour la femme de ménage car le magasin Super U d'Arc sur Tille n'acceptait plus les bons de commande mairie.

Il convient de la rembourser de la somme de 44.37 €uros conformément à la facture présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le remboursement de 44,37 €uros à Madame Murielle ROCHE.

✓ **Retenue des Gorgeaux**

La retenue avait été créée pour maintenir l'eau lors de fortes pluies ou de montées des eaux du Murey. Une porte permettait de réguler le débit sortant afin d'éviter des inondations pour les riverains. Cette porte n'existe plus et lors des pluies du mercredi 10 octobre au soir, au moins un habitant a vu le Murey entrer dans sa propriété.

Monsieur le Maire souhaite qu'une étude soit entamée afin de remettre en place une porte ou tout autre moyen et confie la mission à Monsieur Boris OUDOT, actuellement président du Murey.

✓ **Visite du Sénat**

Comme pour la visite de l'Assemblée Nationale en 2011, il faut plus de 6 mois pour organiser une visite du Sénat. Monsieur le Maire souhaite savoir qui serait intéressé en sachant que la visite se ferait obligatoirement en semaine et si le conseil souhaite déjeuner dans les salons du Sénat, il faudrait compter plus de 40 €uros le menu tout compris (de l'apéritif au café). Une majorité de conseillers se déclare intéressée.

✓ **Chemins Communaux**

Monsieur Gérald THIBERT interpelle le conseil sur la situation du fauchage des chemins du village. Monsieur le Maire indique que le nouvel employé communal connaît encore mal les chemins du village, mais qu'il sera remédié à cette situation très prochainement.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET